

Fauche précoce en bordure de rivière

Philippe Bassin (Verts)

Le 19 mai 2021, dans le village d'Alle, deux cantonniers fauchait la végétation qui se développe en bordure de la rivière Allaine. Pour savoir si cette pratique est autorisée en pleine saison de floraison, l'ENV a été contacté. La police de l'environnement a dit que la commune d'Alle était au bénéfice d'une autorisation donnée par l'ENV, pour 5 ans. Dès le 15 mai, la commune peut faire couper, jusqu'à quelques cm de l'eau, les herbes près de la rivière !

Le groupe Vert-es et CS-POP trouve cette mesure inadaptée, alors que les insectes aquatiques ont souvent besoin de nombreux supports pour éclore (libellules notamment). La commune justifie sa démarche pour enlever les rumex et lutter contre les rats. On sait très bien que la lutte contre les rumex passe par l'enlèvement des racines pivotantes, pied par pied, ce que les cantonniers ne font pas. De plus, ce n'est pas la coupe des herbes qui va empêcher les rats de sortir la nuit, de vivre le long de la rivière et de trouver de la nourriture, Notamment, celle qui est mise par les promeneurs ou par d'autres créneaux.

Ces constats me conduisent à poser les questions suivantes au Gouvernement.

1. Pourquoi une fauche si précoce, au 15 mai, alors que les prairies extensives et fleuries ne sont pas fauchées avant le 15 juin, en Ajoie, par les agriculteurs ?
2. Est-ce que le Gouvernement ne craint pas que cet exemple de fauche précoce incite d'autres communes ou des privés à demander les mêmes mesures ?
3. Aucun suivi scientifique sérieux ne semble être mis en place pour évaluer cette méthode, pourquoi ?

Philippe Bassin (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Christelle Baconat (Verts)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Audrey Voutat (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Tania Schindelholz (CS-POP)
- Roberto Segalla (Verts)

- Baptiste Laville (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Hanno Schmid (Verts)
- Céline Robert-Charrue Linder (Verts)

Intervention déposée officiellement le 26 mai 2021

Documents annexés

- QE3393.pdf



Fauche précoce en bordure de rivière

Le 19 mai 2021, dans le village d'Alle, deux cantonniers fauchait la végétation qui se développe en bordure de la rivière Allaine. Pour savoir si cette pratique est autorisée en pleine saison de floraison, l'ENV a été contacté.

La police de l'environnement a dit que la commune d'Alle était au bénéfice d'une autorisation donnée par l'ENV, pour 5 ans. Dès le 15 mai, la commune peut faire couper, jusqu'à quelques cm de l'eau, les herbes près de la rivière !

Le groupe Vert-es et CS-POP trouve cette mesure inadaptée, alors que les insectes aquatiques ont souvent besoin de nombreux supports pour éclore (libellules notamment). La commune justifie sa démarche pour enlever les rumex et lutter contre les rats. On sait très bien que la lutte contre les rumex passe par l'enlèvement des racines pivotantes, pied par pied, ce que les cantonniers ne font pas. De plus, ce n'est pas la coupe des herbes qui va empêcher les rats de sortir la nuit, de vivre le long de la rivière et de trouver de la nourriture. Notamment, celle qui est mise par les promeneurs ou par d'autres créneaux.

Ces constats me conduisent à poser les questions suivantes au Gouvernement.

- 1. Pourquoi une fauche si précoce, au 15 mai, alors que les prairies extensives et fleuries ne sont pas fauchées avant le 15 juin, en Ajoie, par les agriculteurs ?**
- 2. Est-ce que le Gouvernement ne craint pas que cet exemple de fauche précoce incite d'autres communes ou des privés à demander les mêmes mesures ?**
- 3. Aucun suivi scientifique sérieux ne semble être mis en place pour évaluer cette méthode, pourquoi ?**

Delémont, le 26 mai 2021

Philippe Bassin

Cosignataires en annexe

Cosignataires



Christelle Baconat



Raphaël Breuleux



Ivan Godat



Pauline Godat



Baptiste Laville



Rémy Meury



Céline Robert-Charrue Linder



Magali Rohner



Christophe Schaffter



Tania Schindelholz



Hanno Schmid



Roberto Segalla



Audrey Voutat